REGLEMENT DE LA COUPE D'ALGERIE

<u>Article 1 :</u> La participation à la coupe d'Algérie est ouverte à tout club sportif régulièrement affilié et engagé au titre de la saison en cours.

<u>Article 2 :</u> L'engagement des équipes désireuses de participer, se fera directement auprès de la fédération. Les délais et les montants des frais d'engagement pour chaque catégorie seront déterminés au début de chaque saison sportive.

- ✓ Seniors Garçons et Seniors Filles = 5.000,00 DA
- ✓ Jeunes Garçons et filles = 2.000,00 DA
- ✓ Les frais d'engagement en Coupe d'Algérie seniors des clubs évoluant en Division nationale 1 , 2 et 3, Dames et Messieurs du championnat par équipes sont compris dans le montant réglé pour le championnat par équipes.

<u>Article 3</u>: le nombre de tours ainsi que les phases éliminatoires seront déterminées et programmés dès que le nombre d'équipes pour chaque catégorie est arrêté, après le délai d'engagement.

<u>Article 4 :</u> Les équipes finalistes de la coupe d'Algérie au titre de la saison précédente s'engage au même titre que toutes les autres équipes et les vainqueurs de la saison passée sont classées têtes de série N°01, de la catégorie respective, lors du tirage au sort.

✓ les vainqueurs de la saison 2017/2018 sont :

Benjamines: N.Tougourt
Benjamins: C.R.Alger Plage
Minimes Filles: I.C.Reghaia
Minimes Garcons: A.J.Khroub
Cadettes: A.C.Boudouaou

- Cadets: O.S.Ahrik

Juniors Filles: A.S.F.T.T.Arbaa
Juniors Garcons: U.S.M.M.Hadjout
Seniors Dames: N.R.W.Alger

Seniors Messieurs: R.C.Arbaa

Article 5 : Les catégories d'âge concernées par la coupe d'Algérie sont :

Garçons et Filles:

- ✓ Benjamines (moins de 10 ans)
- ✓ Minimes (moins de 12 ans)
- ✓ Cadettes (moins de 15 ans)
- ✓ Juniors (moins de 18 ans)
- ✓ Seniors (18 ans et plus)

<u>Article 6 :</u> La licence validée pour la saison en cours est obligatoire conformément aux règlements généraux de la fédération, y compris le capitaine non joueur d'une équipe ainsi que l'encadrement présent avec les joueurs au niveau du banc. La non présentation de la licence d'un joueur au cours des rencontres de la coupe d'Algérie entrainerait sa disqualification.

<u>Article 7</u>: Les personnes autorisées à s'installer sur le banc de l'équipe au cours des matchs doivent toutes être régulièrement licenciées et sont au nombre de :

- ✓ Trois (03) ou quatre (04) joueurs portés sur la feuille de match.
- ✓ Un (01) capitaine d'équipe s'il est non joueur.
- ✓ Une (01) autre personne.

<u>Article 8</u>: la tenue sportive est obligatoire, elle doit être conforme aux lois et règlement du tennis de table. Le juge-arbitre est chargé de faire respecter cette disposition et peut refuser l'accès à la table à un joueur ne s'y

conformant pas.

Article 9 : La coupe d'Algérie se déroule en élimination directe selon les formules de compétitions suivantes :

- ✓ Jeunes : Corbillon (A-X, B-Y, Double A-Y, B-X)
- ✓ Seniors: SWAITHING CUP aménagé (A-X, B-Y, double (BC-XZ), A-Y, C-Z)

Les parties se déroulent aux meilleurs de cinq sets. La rencontre se termine dès qu'une équipe gagne trois (03) parties.

<u>Article 10</u>: Un club ne peut surclasser qu'un seul joueur à la catégorie immédiatement supérieur, toutefois l'athlète ayant bénéficié du surclassement ne peut rejouer dans sa catégorie d'origine dans la même compétition.

<u>Article 11 :</u> Un club disposant d'un effectif suffisant dans une catégorie donnée peut s'il le désire engager une équipe composée de joueurs de cette même catégorie, à une catégorie immédiatement supérieure et cela doit intervenir à travers un accompagnant l'engagement et mentionnant la liste des joueurs.

<u>Article 12</u>: Tout cas qui survient et qui n'est pas prévu dans le présent règlement sera traité par la structure d'organisation désignée par la fédération pour la circonstance en se référant en priorité aux lois et règlement de la fédération internationale de tennis de table.